



RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

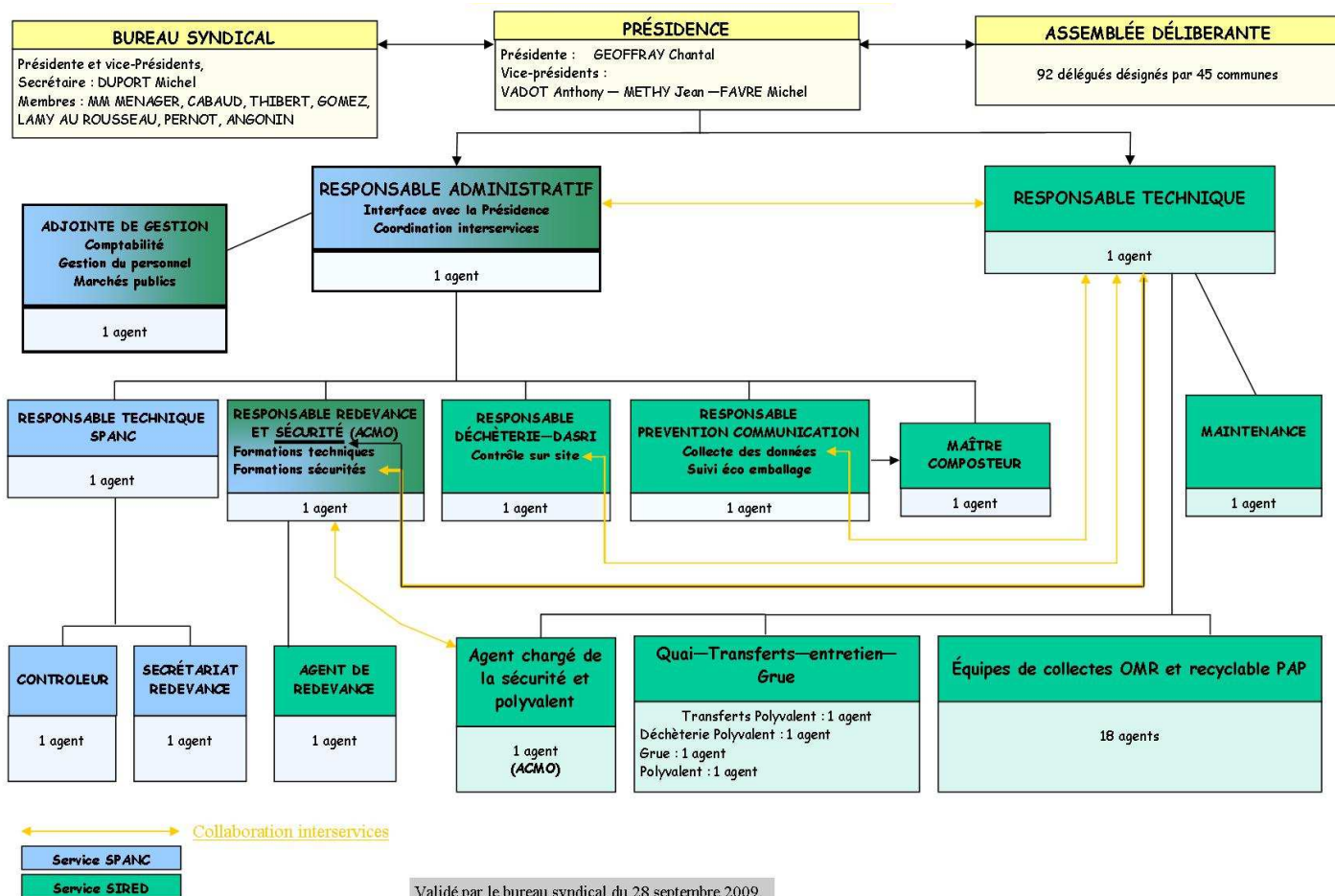


SIVOM du Louhannais – ZI des Marosses – 35 rue de la Quemine - 71500 BRANGES
Tél. : 03.85.76.09.77 – Fax : 03.85.74.96.20

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM du Louhannais est dirigé par un bureau syndical composé de 92 délégués (2 par commune – 4 pour Louhans Chateaurenaud).

1. Organigramme



SERVICE INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS (SIRED)

I PRESENTATION DU SIRED

II FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

2. La collecte sélective

A - Evolution des tonnages collectés entre 2007 et 2010

B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective

3. Les déchèteries

4. Le traitement des déchets ménagers

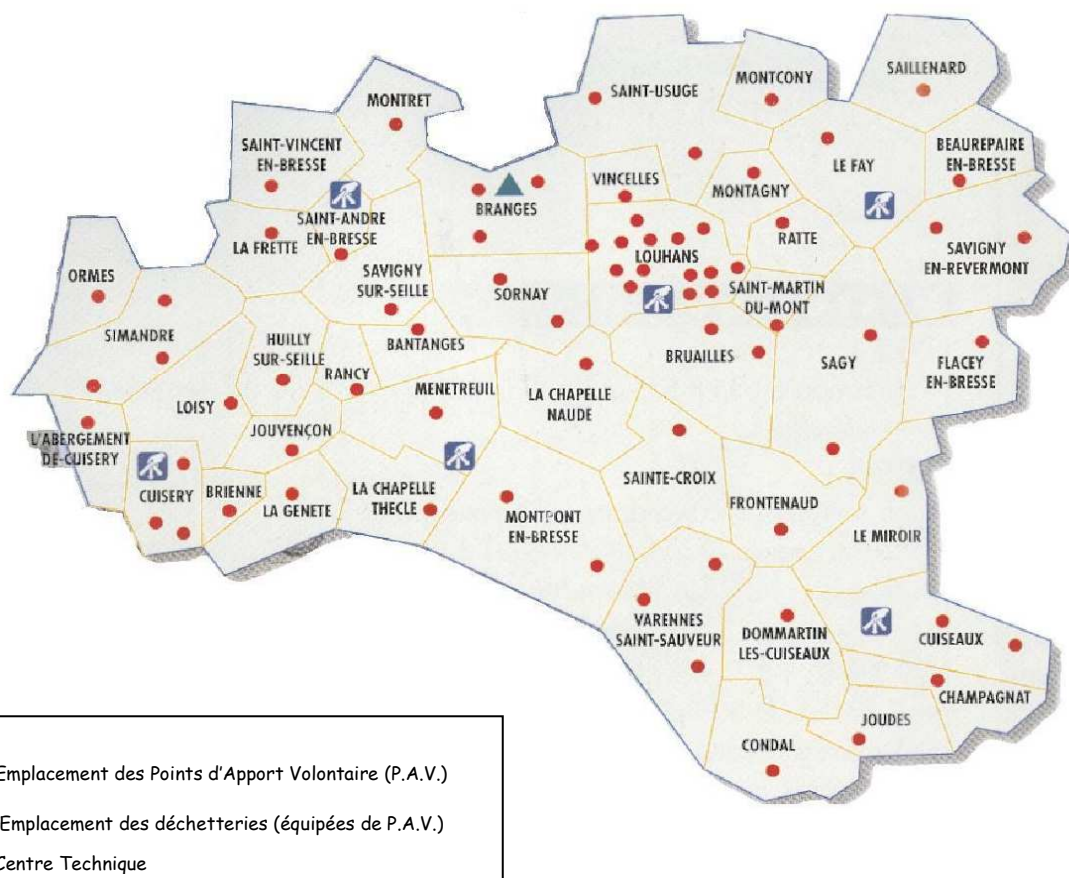
5. La communication

6. La prévention et la réduction des déchets

III LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

IV INDICATEURS FINANCIERS

I - PRESENTATION DU SIRED



Les prestations mises en place par le SIRED du Louhannais sont :

- ✦ la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles

✦ 6 déchèteries

✦ la collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire sur 45 communes depuis 1999 et en porte à porte sur 5 communes depuis mars 2003).

✦ La mise à disposition de trois bornes pour la récupération et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI pour les personnes en automédication

✦ Vente de composteurs

↳ La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie.

La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été remise au SMET Nord-Est 71. Toutefois le transfert des déchets ménagers et assimilés sur le CET de Chagny depuis le site de Branges est assuré par le SIRED.

↳ La collecte sélective est effectuée en régie ; le traitement des déchets issus de cette collecte est confié à une entreprise privée (Bourgogne Recyclage), dans le cadre d'un marché de prestations de services.

↳ L'exploitation des déchèteries est confiée à une entreprise privée (Bourgogne Déchets Services) dans le cadre d'un marché de prestations de services.

II - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers

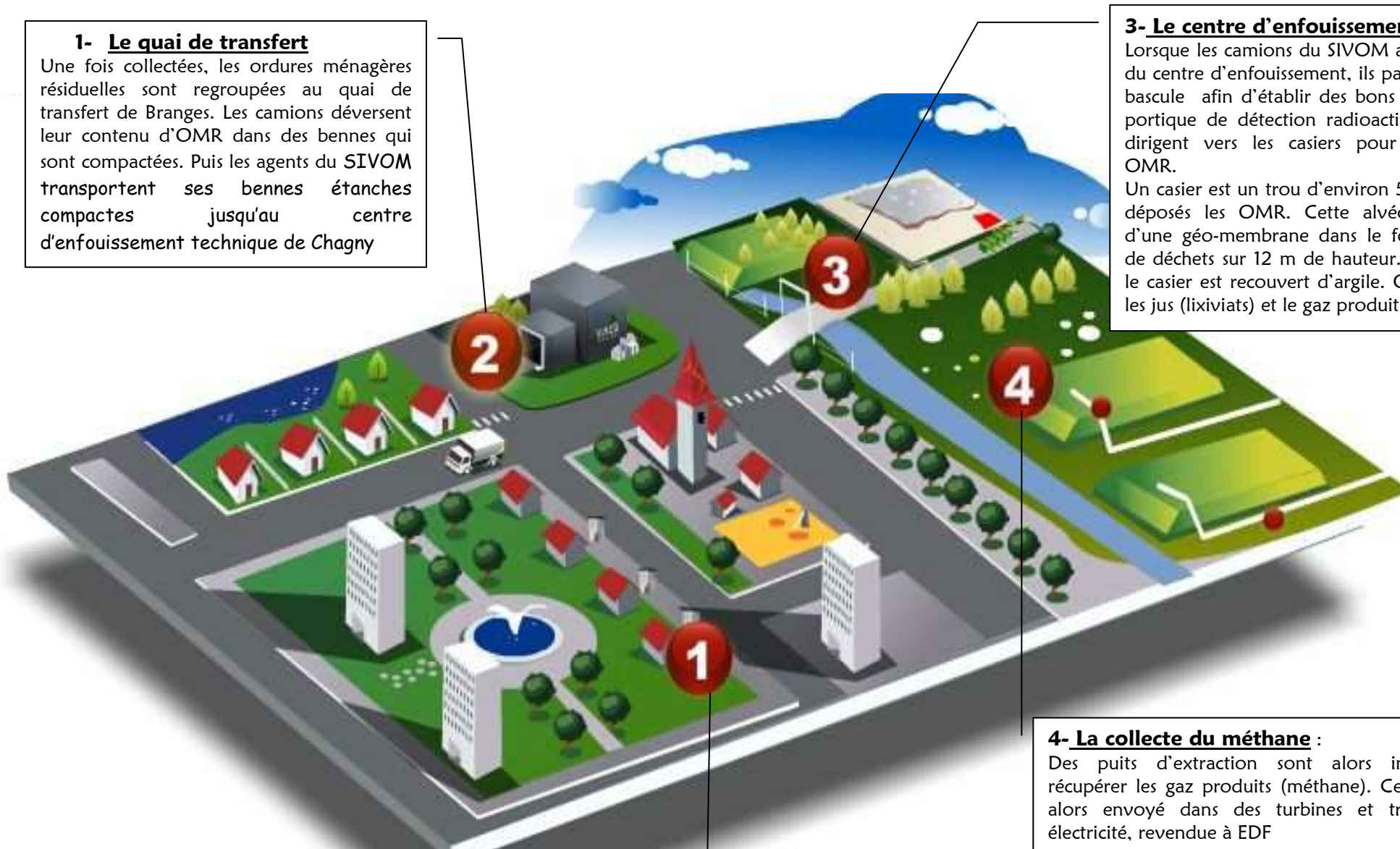
Ces déchets sont collectés en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont compactées sur notre quai de transfert à Branges puis sont transportées au centre d'enfouissement technique de Chagny

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue au minimum une fois par semaine sur les 45 communes du SIRED. Cela représente 18 989 foyers dont 1 959 résidences secondaires pour une population de 39 778 habitants. A cela il faut ajouter 1 675 professionnels.

Les Ordures Ménagères Résiduelles transitent d'abord par le quai de transfert de Branges avant d'être traitées au Centre d'Enfouissement Technique de Chagny

1- Le quai de transfert

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au quai de transfert de Branges. Les camions déversent leur contenu d'OMR dans des bennes qui sont compactées. Puis les agents du SIVOM transportent ses bennes étanches compactées jusqu'au centre d'enfouissement technique de Chagny



2- Collecte

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 45 autres communes sont collectées 1 fois par semaine

3- Le centre d'enfouissement technique :

Lorsque les camions du SIVOM arrivent sur le site du centre d'enfouissement, ils passent sur un pont bascule afin d'établir des bons de pesés puis un portique de détection radioactive. Ensuite ils se dirigent vers les casiers pour décharger leurs OMR.

Un casier est un trou d'environ 5 000 m² où sont déposés les OMR. Cette alvéole est protégée d'une géo-membrane dans le fond puis remplie de déchets sur 12 m de hauteur. Une fois rempli, le casier est recouvert d'argile. On récupère alors les jus (lixiviats) et le gaz produit.

4- La collecte du méthane :

Des puits d'extraction sont alors installés pour récupérer les gaz produits (méthane). Ce méthane est alors envoyé dans des turbines et transformé en électricité, revendue à EDF

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2010 est de 8087.60 Tonnes soit 203.32 Kg/ hab/an.

Flux	Tonnages 2010	Ratios 2010 (kg/hab)	Tonnages 2009	Ratios 2009 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
Ordures ménagères résiduelles	8087.60	203.32	8340.28	210.33	243

* Année de référence 2006

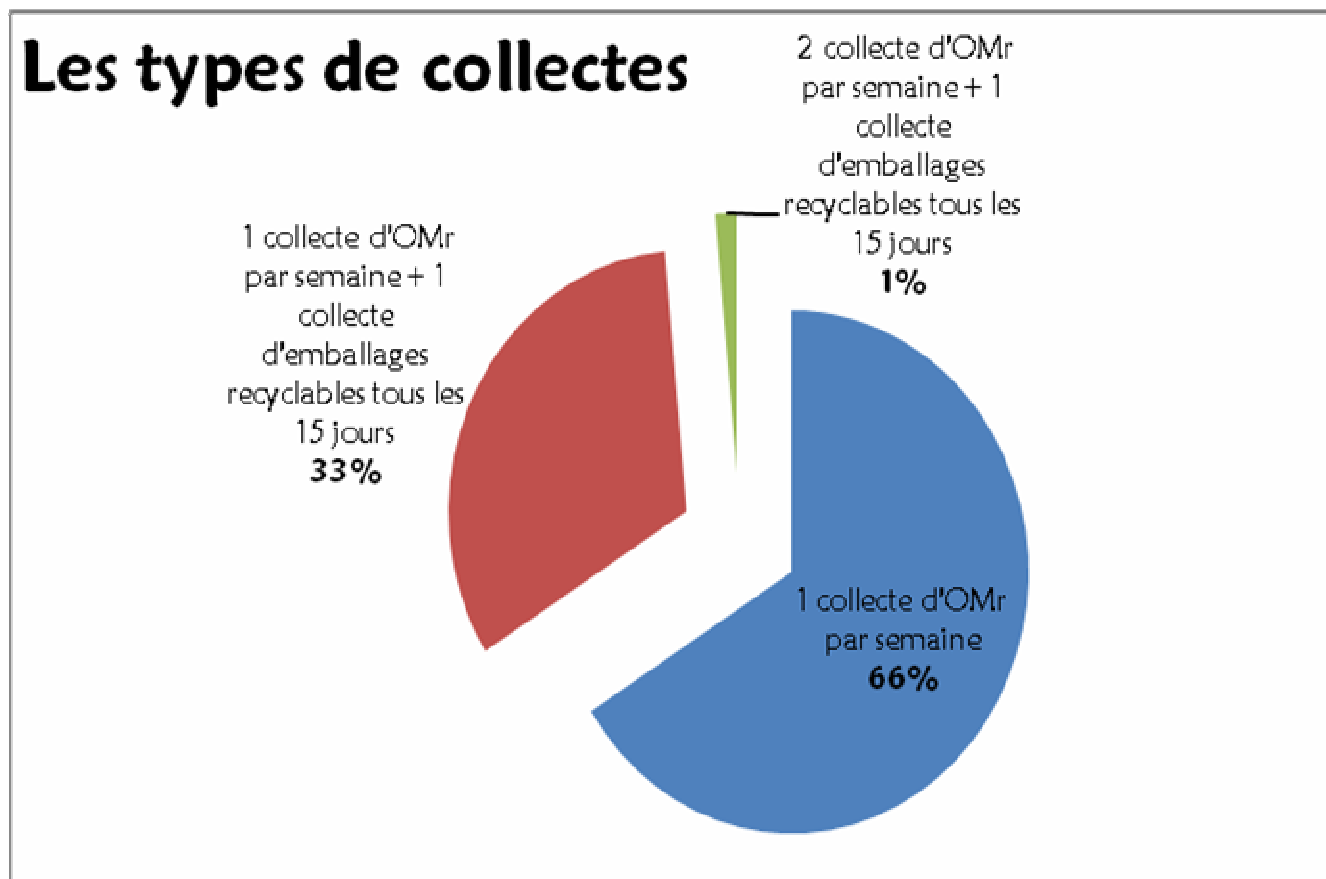
Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2010 a diminué de 252.68 tonnes (-3.03%) et le ratio (Kg/hab/an) de -3.33%

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : Les communes du SIVOM exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaurenaud et Sornay	26 278	C 1
Secteur 2 : Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaurenaud et Sornay	12 927	C 1.5
Secteur 3 : Zone 3 de Louhans et Z1 de Cuisery	573	C 2.5
TOTAL	39 778	

C1 indique que les habitants sont collectés une fois par semaine en ordures ménagères

C1,5 indique que les habitants sont collectés une fois par semaine en ordures ménagères et une fois tous les quinze jours en emballages recyclables (sac jaunes)

C2,5 indique que les habitants sont collectés deux fois par semaine en ordures ménagères et une fois tous les quinze jours en emballages recyclables (sac jaunes)



2. La collecte sélective

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes. Chaque point est composé de 4 conteneurs (1 jaune pour les emballages recyclables, 1 bleu pour les journaux magazines, 1 gris pour le verre blanc et 1 vert pour le verre de couleur)

La collecte est effectuée en régie par un camion-grue, ces déchets transitent par le quai de transfert puis sont acheminés vers un centre de tri en vue de leur revalorisation.

Le tri, conditionnement et revalorisation des déchets issus de la collecte sélective sont effectués par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Pour augmenter la quantité d'emballages recyclables collectée, le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1^{er} mars 2003 la collecte sélective en porte à porte. Les habitants des communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufort ont été équipés de sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile.

Pour ces 5 communes, des sacs jaunes sont distribués chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Dans ces sacs jaunes sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaufort sont collectées le mardi une semaine sur deux.

- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.

- Branges et Sornay, le vendredi une semaine sur deux.

Matériau	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	☑	☑	13 500 en PAP+ PAV et 39 778 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		☑	39 778
Verres		☑	39 778

PAV : Point d'Apport Volontaire

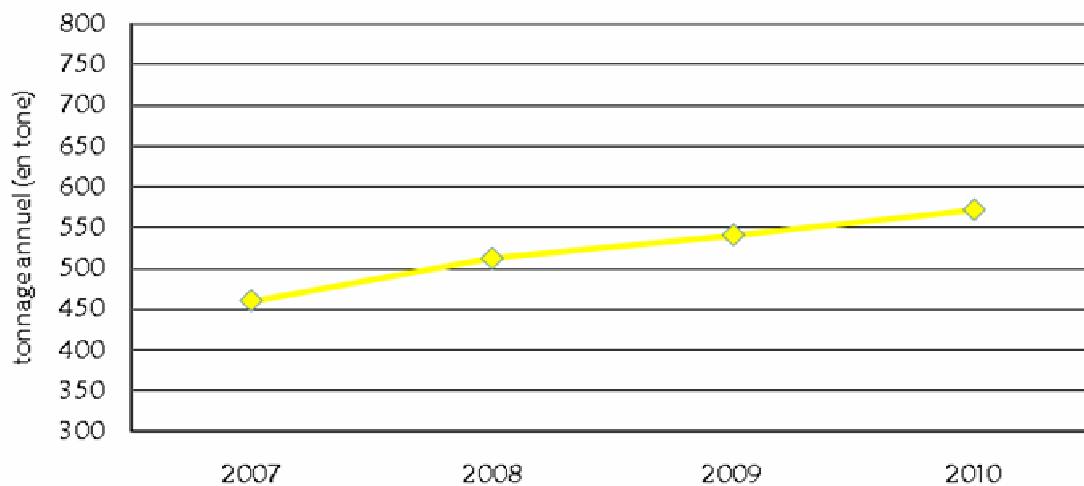
PAP : Porte à Porte

A - Evolution des tonnages collectés entre 2007 et 2010

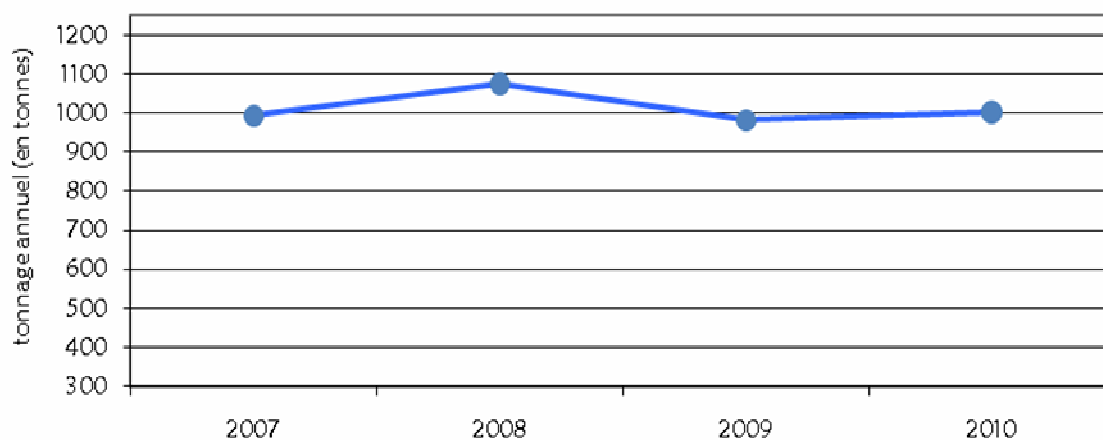
	2007	2008	2009	2010	Evolution 2007/2010	Evolution 2009/2010
Emballages Recyclables	460,24	512,24	541,08	572,08	24,30%	5,73%
Journaux-Magazines	993,1	1074,02	981,4	1002,53	0,95%	2,15%
Verre de couleur	1048,28	1025,42	1099,8	1049,66	0,13%	-4,56%
Verre blanc	448,96	464,66	433,38	414,96	-7,57%	-4,25%
	2950,58	3076,34	3055,66	3039,23		

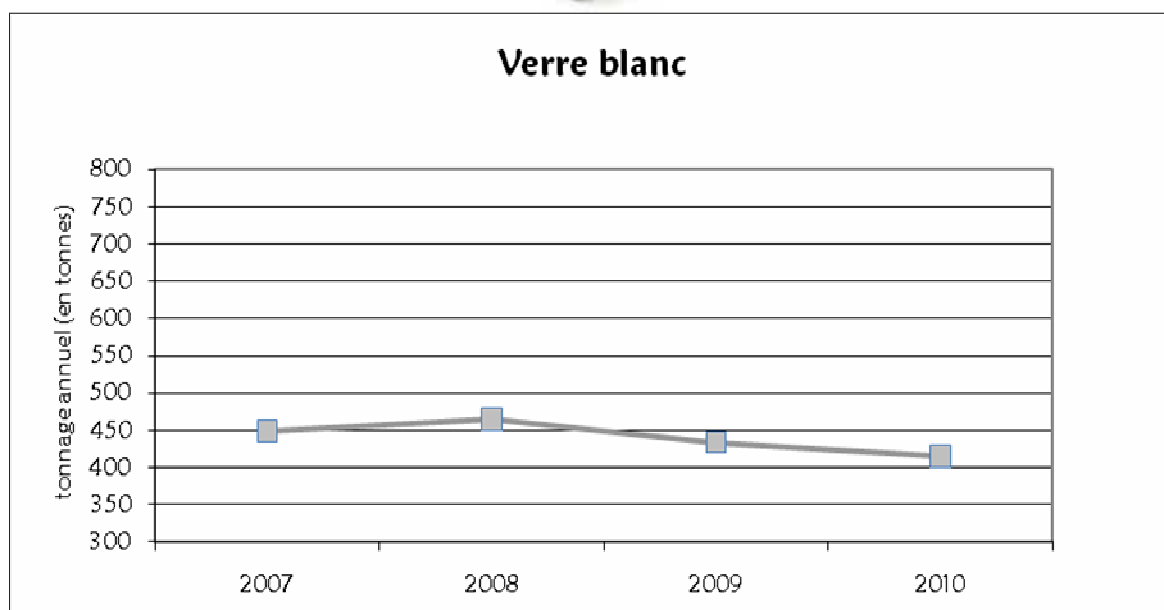
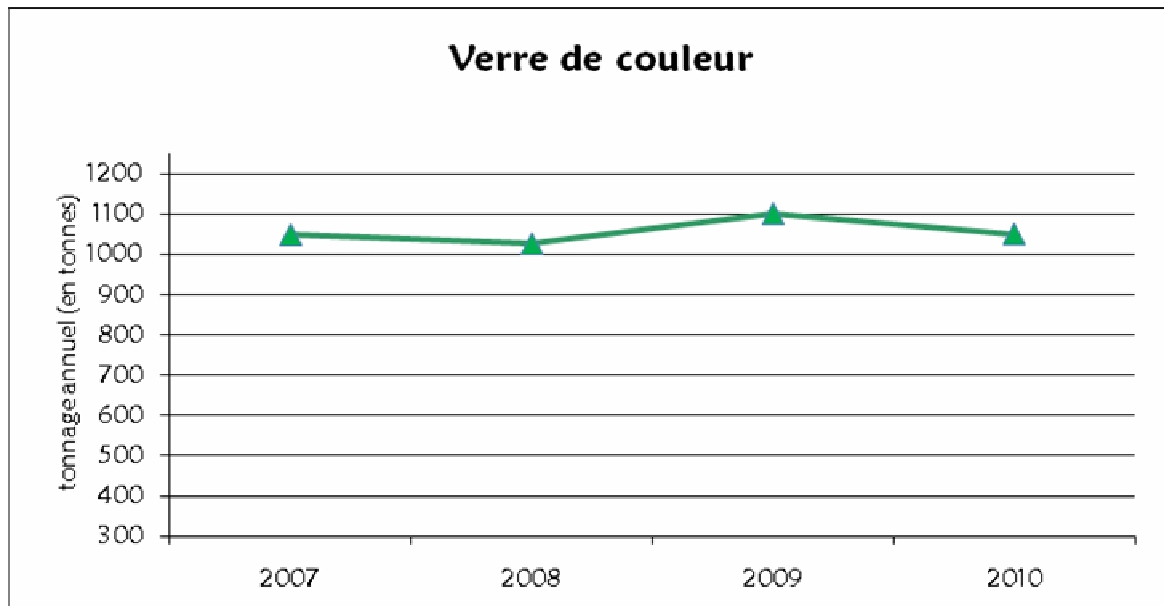


Emballages Recyclables



Journaux-Magazines





Depuis 4 ans, les quantités d’emballages recyclables collectées ne font qu’augmenter et cela avec des taux de refus satisfaisants. Il faut continuer.

Les papiers, journaux magazines augmentent également. Seuls les verres sont en nettes diminutions.

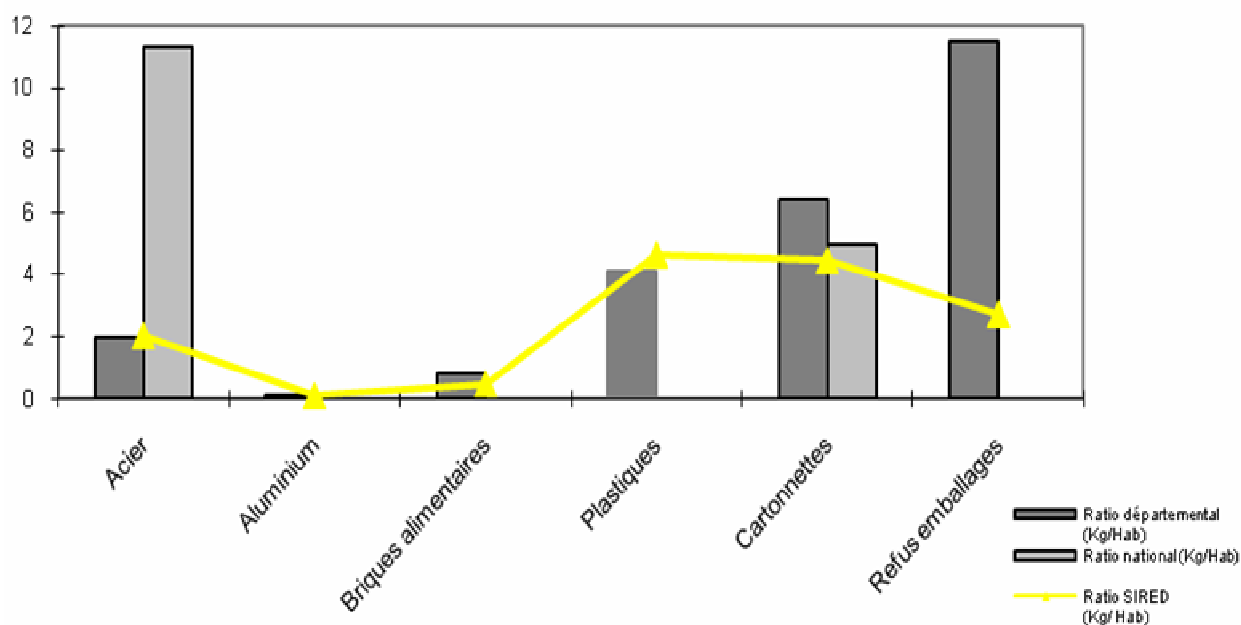
B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
Emballages	137.11	13 500	10.16	338.29	26 278	12.87	475.40	39 778	11.95
Journaux et magazines				1 002.53	39 778	25.20	1 002.53	39 778	25.20
Verre				1 463.62	39 778	36.79	1 463.62	39 778	36.79
Refus de tri emballages	23.78	13 500	1.76	72.90	26 278	2.77	96.68	39 778	2.43
TOTAL	160.89	13500	11.92	2 877.34			3 038.23	39 778	76.37

Refus de tri des emballages : 16.90%

- En moyenne, refus de tri des emballages en PAP : 14.78 % sur 35% des tonnages d'emballages collectés.
- En moyenne, refus de tri des emballages en PAV : 17.73 % sur 65% des tonnages d'emballages collectés.

Matériaux	Quantités en tonnes	Ratio SIREN (Kg/ Hab)		Ratio départemental (Kg/Hab)	Ratio national (Kg/Hab)
Acier	81,49	2,05	7,30	2	11,3
Aluminium	4,45	0,11		0,1	
Briques alimentaires	19,41	0,49		0,8	
Plastiques	185,07	4,65		4,1	
Cartonnettes	178,08	4,48	5	6,4	29
Refus emballages	108,56	2,73		11,5	
Verres	1463,62	36,79		36,8	
TOTAL matériaux recyclés	2040,68	48,57		50,20	45,30



Nos quantités de matériaux recyclés sont bien supérieures à la moyenne nationale (+ 7.22%) mais inférieures de 3.35% à la moyenne du département, ceci avec un bémol car les refus de tri sont très importants sur la Saône et Loire comparé au SIREN (+ 321%).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SIVOM du Louhannais a signé le Contrat Programme Durée avec la Société ECO-EMBALLAGES. Ceci pour une durée de 6 ans.

Matériaux triés	Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages
<u>Emballages Recyclables :</u> -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92) « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Affimet » à Compiègne (60) « AVP » à Turckhiem (68) « Les Papeterie du Doubs » à NOVILLARS (25)
<u>Journaux-Magazines</u>	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

Matériaux	tonnes collectées	RACHAT MATIERES	SOUTIENS MATIERE par Eco Emballages	
		rachat	performance (Kg/hab/an)	soutien total (€)
Plastique	185,07	38 164,31 €	4,65	168 507,23 €
Acier	81,49	8 930,48 €	2,05	7 116,01 €
Aluminium	4,45	1 933,58 €	0,11	1 653,06 €
Briques alimentaires	26,35	0,00 €	0,66	5 803,83 €
Cartonnettes	178,08	12 743,21 €	4,48	39 220,78 €
Verres	1463,62	40 670,46 €	36,79	12 242,89 €
Total HT	1939,06	102 442,03 €	48,75	234 543,80 €
Autres soutiens :				
Communication				3 415,35 €
Ambassadeur du tri				8 300,00 €
Compensation changement barème				5 891,47 €
TOTAL SOUTIENS				252 150,62 €
TOTAUX RACHATS SOUTIENS				354 592.65 €

Soutiens à la tonne triée versés par Eco-Emballages :

Matériaux	Année 2009	Année 2010 <i>prévision</i>	Evolution
Plastique	128 351,94 €	168 507,23 €	31,29%
Acier	1 628,30 €	7 116,01 €	337,02%
Aluminium	756,39 €	1 653,06 €	118,55%
Briques alimentaires	6 001,85 €	5 803,83 €	-3,30%
Cartonnettes	30 204,32 €	39 220,78 €	29,85%
Verres	9 951,39 €	12 242,89 €	23,03%
Total HT	176 894,19 €	234 543,80 €	32,59%
Autres soutiens :			
Communication	3 415,35 €	1 340,62 €	
Ambassadeur du tri	8 300,00 €	5 300,00 €	
Compensation changement barème	18 008,86 €	5 891,47 €	
TOTAL SOUTIENS	206 618,40 €	247 075,89 €	19,58%

*: prévision 2010 car les régulations se font en milieu d'année suivante voir au 4^{ème} trimestre

Les aides d'Eco-Emballages dépendent des quantités collectées par habitant.

Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés par Eco-Emballages :

	année 2008	année 2009	année 2010	Evolution 2009/2010
Plastique	37 736,56 €	15 179,82 €	38 164,31 €	151%
Acier	12 088,76 €	2 072,10 €	8 930,48 €	331%
Aluminium	1 841,17 €	581,65 €	1 933,58 €	232%
Briques alimentaires	- €	- €	- €	
Cartonnettes	6 921,94 €	2 937,79 €	12 743,21 €	334%
Verre de couleur	24 699,01 €	26 240,27 €	27 653,16 €	5%
Verre blanc	13 122,00 €	12 507,35 €	13 017,30 €	4%
TOTAL	96 409,44 €	59 518,97 €	102 442,04€	72%

L'année 2009 a bien été une année de crise, catastrophique pour la revente des matériaux. L'année 2010 revient dans les chiffres de 2008.

Les ventes des matériaux ont permis de récupérer 102 442,04€ soit 72% de plus que l'année 2009.

Par rapport à 2008, les ventes ont même augmentés de 6.25%.

3. Les déchèteries

Le SIRED a mis en place 6 déchèteries à LOUHANS, CUISEAU, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999).

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.

Elles sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2^{ème} m³ et jusqu'à 5 m³ par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 10 €/m³. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 25 €/m³.

Les déchèteries sont la propriété du SIVOM mais leur exploitation est confiée à la Société BOURGOGNE DECHETS SERVICES, dans le cadre d'un marché de prestations de service, et comprend les prestations suivantes :

- l'exploitation des centres de réception et de tri de déchets ménagers autres que les ordures ménagères.
- l'enlèvement et le transport vers des lieux autorisés de valorisation ou d'élimination des produits déposés dans les déchetteries.

Que peut-on y déposer :

- Amiante (en petite quantité)
- Batteries
- Cartons
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :
 - **Gros électroménagers froids** : réfrigérateurs, congélateurs...
 - **Gros électroménagers hors froids** : gazinières, chauffe-eau...
 - **Ecrans** : téléviseurs, ordinateurs
 - **Petits appareils en mélange** : téléphones, jeux électriques
- Déchets Ménagers Spéciaux : produits toxiques, peintures...
- Déchets Non Recyclables : polystyrène...
- Déchets verts
- Ferrailles
- Gravats
- Huiles de vidange des particuliers
- Huile de friture
- Piles

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude - 03 85 75 03 40

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin - 03 85 72 53 73

CUISERY - Z.I. Route de Tournus - 03 85 32 30 39

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots" - 03 85 74 19 36

Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1 ^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thèle - "Varamagnien" - 03 85 74 28 37

SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien" - 03 85 76 58 15

Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

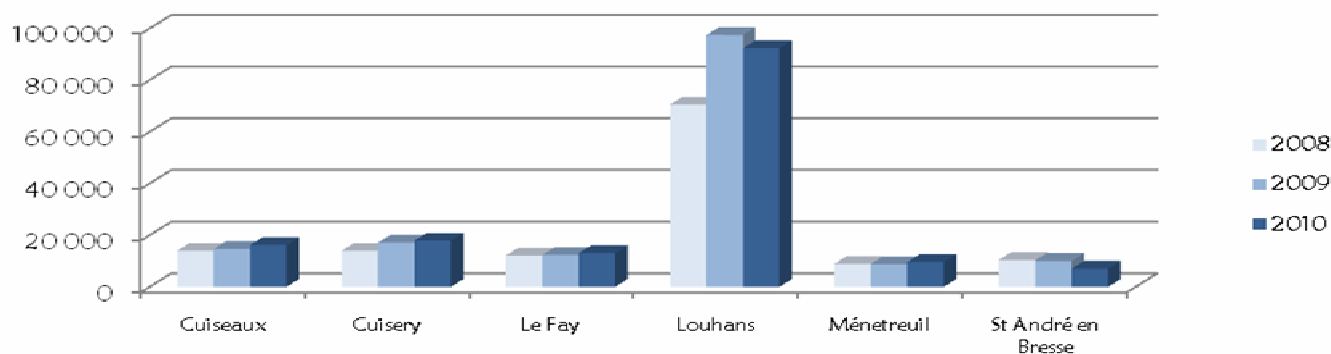
Été (du 1 ^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

Nombre de visiteurs :

déchèteries	Nbre de visiteurs en 2010	Nbre de visiteurs en 2009	Evolution
Cuiseaux	16 165	14 628	10,51%
Cuisery	17 908	17 114	4,64%
Le Fay	13 067	12 363	5,69%
Louhans	92 337	97 446	-5,24%
Ménetreuil	9 614	8 847	8,67%
Saint André en Bresse	7 066	10 058	-29,75%
TOTAL	156 157	160 456	-2,68%

Les visites en déchèteries sont en diminution. Cela n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans !!

Nombre de visites



BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

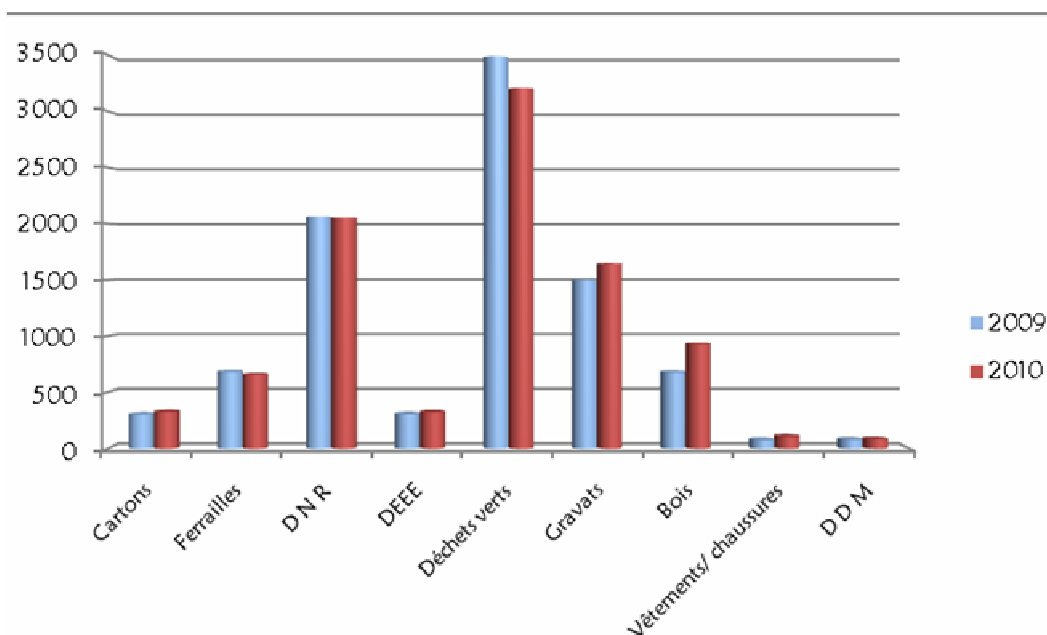
Catégories de déchets	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010		Répartition 2010
Cartons	389,44	304,04	327,8	7,81%	↗	3,51%
Ferrailles	599,91	683,87	659,92	-3,50%	↘	7,06%
D N R	2742,62	2061,76	2052,96	-0,43%	↘	21,98%
DEEE	249,03	307,73	325,95	5,92%	↗	3,49%
Déchets verts	3684,28	3486,46	3204,62	-8,08%	↘	34,31%
Gravats	1414,58	1499,31	1647,60	9,89%	↗	17,64%
Bois		679,58	931,96	37,14%	↗↗	9,98%
Vêtements/ chaussures	38,973	34,251	51,896	51,52%	↗↗↗	0,56%
D D M	61,48	81,25	85,15	4,80%	↗	0,91%
Batteries	6,3	3,17	2,46	-22,40%	↘↘	0,03%
Huile alimentaire	0,84	0,9	1,32	46,67%	↗↗↗	0,01%
Huiles de vidange	7,47	9,57	9	-5,96%	↘	0,10%
Piles	4,64	5,10	4,85	-4,90%	↘	0,052%
Lampes à économies d'énergie	0,606	0,852	1,173	37,68%	↗↗↗	0,013%
Fibro-ciment Amiante	23,22	34,37	34,23	-0,41%	↘	0,37%
TOTAL	9223,39	9192,21	9340,89	1,62%	↗	

DNR : Déchets Non Recyclables

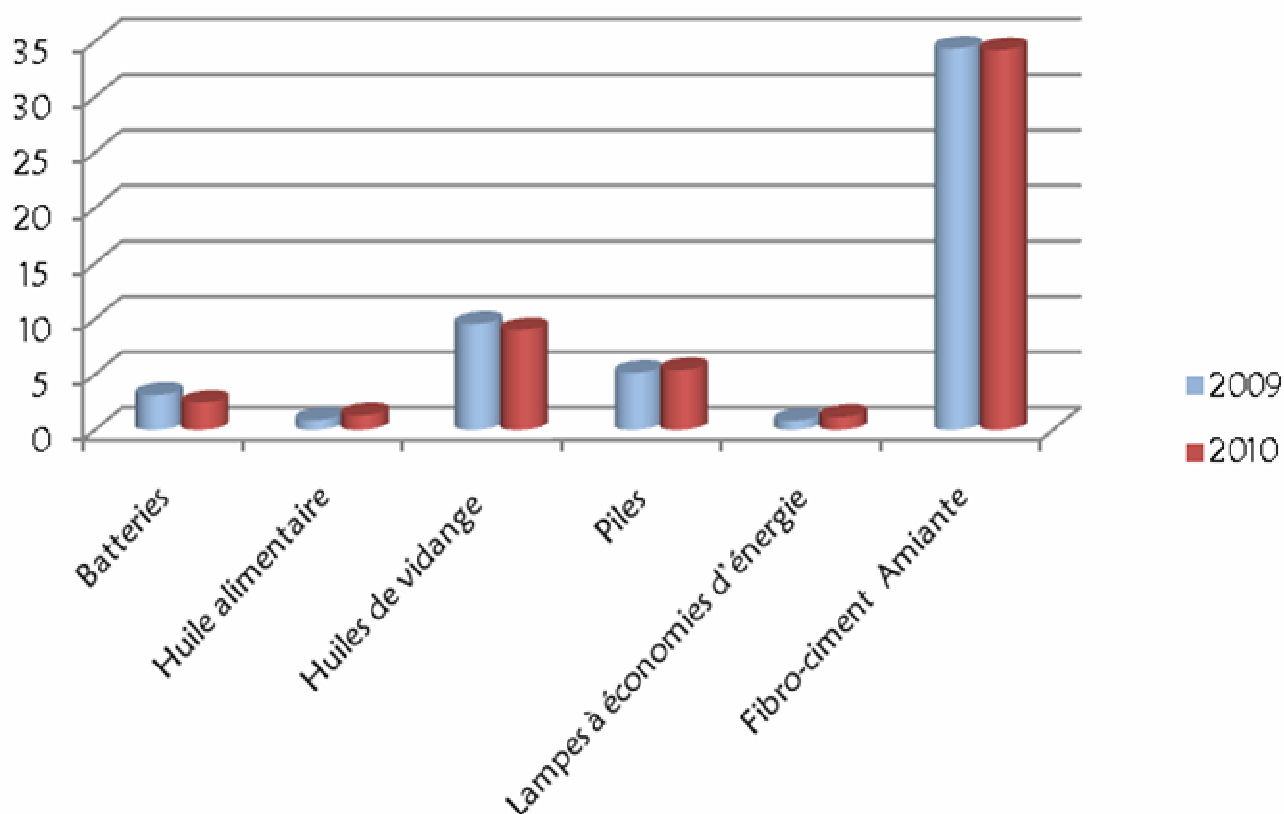
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Cette année encore, les tonnages collectés en déchèterie sont en augmentation (+1.62% sur l'ensemble). Les plus importantes augmentations sont sur les vêtements/chaussures, les huiles alimentaires et les lampes à économies d'énergie mais peu significatives sur les tonnages collectés. Les déchets verts et les DNR sont en diminutions ce qui est intéressants car ce sont les tonnages les plus importants. Le bois traité est en forte augmentation. Avant 2009, ils étaient mélangés aux DNR. Maintenant ils sont collectés à part pour être traités, principalement en chaufferie.

TONNAGES 2009 2010



Déchets dangereux



Coûts :

Catégories de déchets	Tonnage 2010	Coûts d'évacuation + traitement	Rachat	
Cartons	327,8	6 510,76 €	676,00 €	
Ferrailles	659,92	16 475,92 €	33 301,90 €	
D N R	2052,96	71 357,81 €		
DEEE	325,95	0,00 €		
Déchets verts	3204,62	151 455,56 €		
Gravats	1647,6	0,00 €		
Bois	931,96	81 446,59 €		
Vêtements/ chaussures	51,896	0,00 €		
D D M	85,15	76 953,65 €		
Batteries	2,46	0,00 €	246,40 €	
Huile alimentaire	1,32	0,00 €		
Huiles de vidange	9	0,00 €		
Piles	4,85	0,00 €		
Lampes à économies d'énergie	1,173	0,00 €		
Fibro-ciment Amiante	34,23	10 197,25 €		
TOTAL	9340,89	414 397,54 €	34 224,30 €	380 173,24 €

L'évacuation et le traitement des déchets collectés en déchèteries représentent des coûts importants pour le budget du SIREN (33%).

Cette année encore le SIVOM a continué son effort de rénovation des déchèteries. Après Louhans en 2008, Cuisery en 2009, Cuiseaux a été rénovée et mise aux normes. 4 nouvelles bennes ont été installées pour un meilleur service à l'utilisateur. Celle du Fay sera la prochaine déchèterie à être rénovée en 2011.

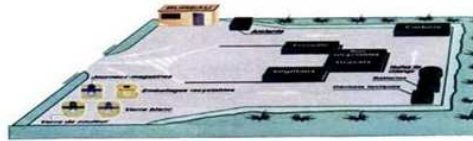
4. Le traitement des déchets ménagers

	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage
	Verre couleur	Un léger tri des erreurs est fait puis ils sont évacués vers l'usine de recyclage Saint Gobain à Chalon sur Saône
	Verre blanc	
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS
	Gravats	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers un site de concassage d'une entreprise privée à Branges par le SIRED lui même
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise Bresse Récup' de Louhans et transporté à l'entreprise Desplat à Chalon sur Saône
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers un recycleur (SOREBO à Saint Marcel) par la société BDS
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny par la société BDS
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de Crissey
	Huile végétale	
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine
	Lampes à économie d'énergie	
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris
	Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne

*Société BDS= Bourgogne Déchets Services à Beaune

TRI DES DECHETS PAR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

DECHETS VEGETAUX, ENCOMBRANTS,
CARTONS, DECHETS TOXIQUES...



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES:
restes de repas, emballages en plastique autre
que bouteilles, épiluchures...



Collecte hebdomadaire par le SIRED

Les déchets sont collectés
séparément puis traités par
nature

DECHETS RECYCLABLES:

Bouteilles et flacons en plastique, emballages
métalliques, cartonnettes, briques ali-
mentaires, papiers, journaux magazines,
verre de couleur et verre blanc



Collecte des sacs jaunes en por-
tes à portes sur 6 communes
par le SIRED



Collecte des conteneurs des
PAV par le SIRED

Compactage des Emballages Recyclables (sacs et conteneur jaunes)
sur le quai de transfert à Branges



Compactage des OMR sur le quai de
transfert à Branges



Tri sur le centre de tri



Enfouissement des OMR sur le site
de Chagny



Recyclage

5. La communication :

Comme toutes les années depuis 11 ans de nombreuses animations scolaires ont été faites. Francine GUILLEMIN, responsable de la communication propose à chaque classe de maternelle et de primaire, une intervention d'une demi-journée sur le tri, le recyclage et la limitation des déchets. Ses animations sont basées sur des jeux relatifs aux déchets.

- 9 classes à l'école de Louhans, 4 classes dans les écoles des Cuisery, 4 classes de Montpont en Bresse, 2 classes à Sainte Croix en Bresse, 2 classes à la Chapelle Naude, 1 classe à Saint Martin du Mont, 2 classes de la maternelle de Sornay, 2 classes de Savigny en Revermont.

D'autres interventions scolaires :

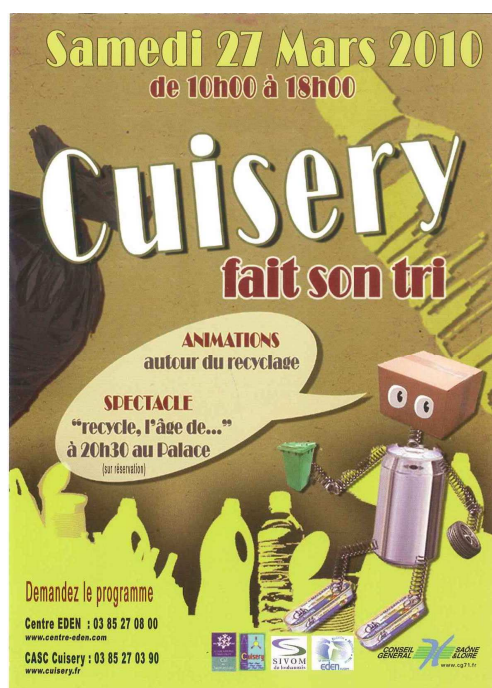
- Intervention au « Club ecole » du collège de Louhans
- 2 jours de voyages avec des 4^{ème} pour visiter le centre de tri, le centre d'enfouissement et l'usine de recyclage du verre : Saint Gobain
- Exposition et caractérisation avec 8 classes de 2^{nde} du lycée de Louhans

D'autres interventions :

- Une action à été lancée avec la ville de Louhans Chateaufort et l'OPAC, afin d'informer la population de la cité Saint Claude sur le tri des déchets afin de remédier à un grande carence de celui-ci dans cette zone d'habitat collectif.
60% des 150 foyers ont été vus, par Mme FAILLET de l'OPAC et Francine Guillemin du SIVOM, en porte à porte avec remise d'un document récapitulatif sur le tri des déchets.
Afin de compléter cette action, une intervention a été faite avec l'association Jupiter, de la cité Saint Claude, pour répondre aux questions des usagers. Une après midi jeux à été mis en place pour les enfants par cette même association.
- Intervention au foyer des Jeunes travailleurs pour le tri de leurs déchets.
- 2 Interventions à la maison de convalescence « La Varennes » à Varennes Saint Sauveur pour le tri des déchets.

Afin de mieux connaître les déchets et leur élimination, le centre d'animation social de Cuisery, le Centre Eden et le SIVOM du Louhannais ont décidé d'organiser une grande journée d'information sur Cuisery : « Cuisery fait son tri », le 27 mars 2010.

De nombreuses animations ont été misent en place sur le tri, le recyclage des déchets. Au même moment, le Centre Eden avait créé une exposition « Le grand déballage »



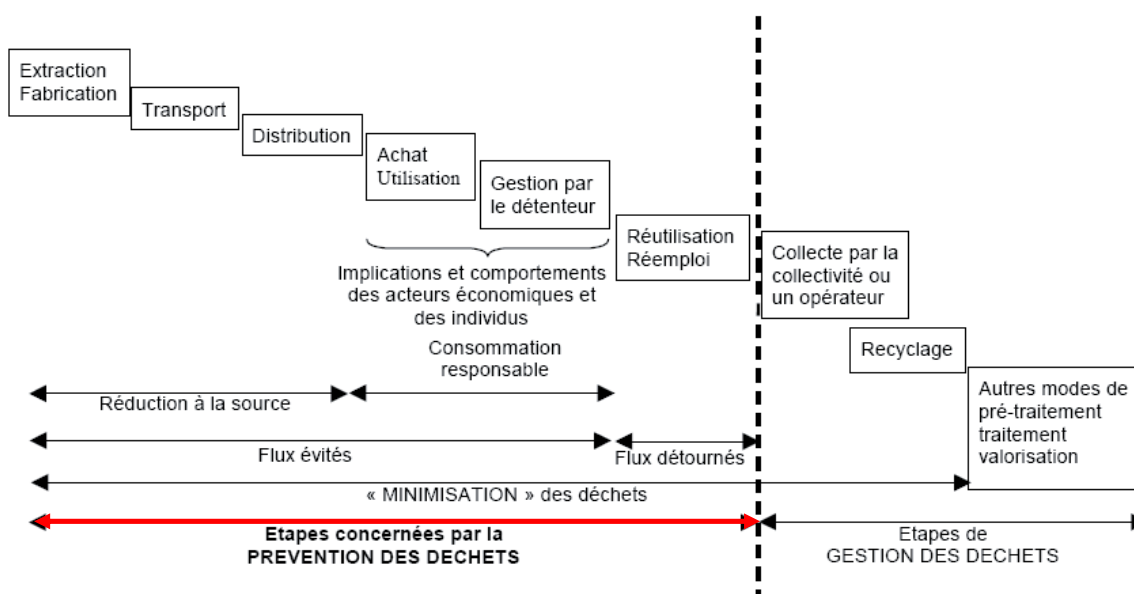
6. La Prévention et la réduction des déchets :

Le SIVOM du Louhannais à signé en décembre 2009, un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.

Qu'est ce qu'un programme de prévention et de réduction des déchets ?

"La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité."

Elle comprend des actions de réduction à la source, d'évitement à l'achat et d'évitement de l'abandon de produits.



Le programme local de prévention et de réduction des déchets

L'objectif de tout programme local de prévention des déchets est d'obtenir des modifications des habitudes de production et/ou de consommation.

Le programme de prévention a pour vocation, de mobiliser différents acteurs afin qu'ils s'investissent concrètement dans des actions de maîtrise de la production des déchets.

Les programmes locaux de prévention des déchets permettent de :

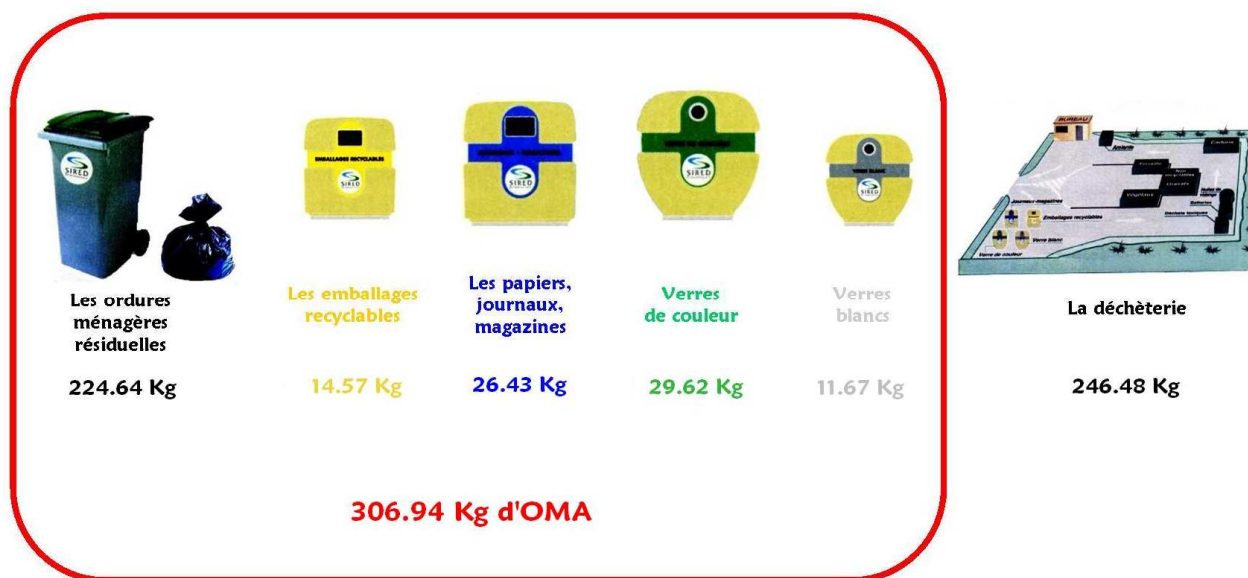
- détailler des objectifs de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ils prévoient les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs

Depuis de nombreuses années, le SIVOM optimise la gestion de ses déchets, **mais le déchet le plus facile à gérer et le moins cher reste celui qui n'est pas produit !**

Soucieux de réduire ses quantités d'ordures ménagères résiduelles à enfouir et de modifier notre comportement de consommateur, le SIVOM souhaite relever le défi du Grenelle de l'environnement, et se lance dans la mise en place d'un programme de prévention, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil général de Saône et Loire. L'objectif de ce programme est de mettre en place une série d'actions qui conduiront à réduire la quantité et la toxicité des déchets que chacun d'entre nous produit au quotidien.

553.43 kg de déchets collectés par habitant en 2009 dont 306.94 kg d'OMA
 2009, année de référence pour le programme de prévention



Objectif : - 7% en 5 ans sur les OMA

En 2014, 285.45 Kg d'OMA par habitants soit -21.48 Kg/hab

En 2010, l'agent en charge de la prévention établira un diagnostic du territoire. Celui-ci permettra de disposer de toutes les informations concernant le territoire : les chiffres économiques, sociales et démographique ainsi que toutes les actions en place. Ce diagnostic nous permettra de connaître les gisements de déchets prioritaires qui devront être diminués.

RECAPITULATIF :

	Tonnages 2010	Ratios 2010 (Kg/hab/an)	Tonnages 2009	Ratios 2009 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	8087.60	203.32	8340,28	210,33
Emballages Recyclables	572.08	14.38	541,08	13,65
Journaux Magazines	1002.53	25.20	981,4	24,75
Verre de couleur	1049.66	26.39	1099,76	27,73
Verre blanc	414.96	10.43	433,38	10,93
Déchèteries	9340.89	234.82	9192.21	231.81
TOTAL	20 467.72	514.54	20 553.80	519.20

III – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (foyer de 2 personnes). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante du nombre de personne au foyer. Il est fixé à 111.47 € HT pour cette année 2010.

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. De plus, le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

IV – INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2010 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 3 377 931.66 € et un montant global des recettes de 3 724 256.80 € HT.

Soit un résultat positif pour l'année 2010 de 346 325.14 € dont un report de 2009 de 325 281.14 €.

Le montant global des dépenses et des recettes d'investissement en 2010 s'élèvent à 105 413.25€ avec un report de 53 603.70 € en recettes. Le résultat de la section d'investissement est de – 54 069.55€

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2010 :
2 782 549.82 €

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 501 549.27 € HT.

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE RECYCLAGE pour le tri et conditionnement des emballages et journaux magazines : 217 361.68 € HT

- Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 559 703.25 € HT

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 1 216 417.20 €
Annuité : 195 526.86 € soit : Capital : 161 635.21 € et Intérêts : 33 891.65 €

Coûts de la collecte et du traitement des déchets :

Ordures Ménagères Résiduelles	
	Coût Habitant
Collecte OMr	24,16
transfert OMr	3,53
Enfouissement	13,91
Prévention/com	0,18
Total	41,78

Emballages recyclables	
	Coût Habitant
Précollecte*	0,41
Collecte	3,69
transfert	1,26
Traitement	5,14
recettes	-6,45
Prévention/com	0,04
Total	4,09

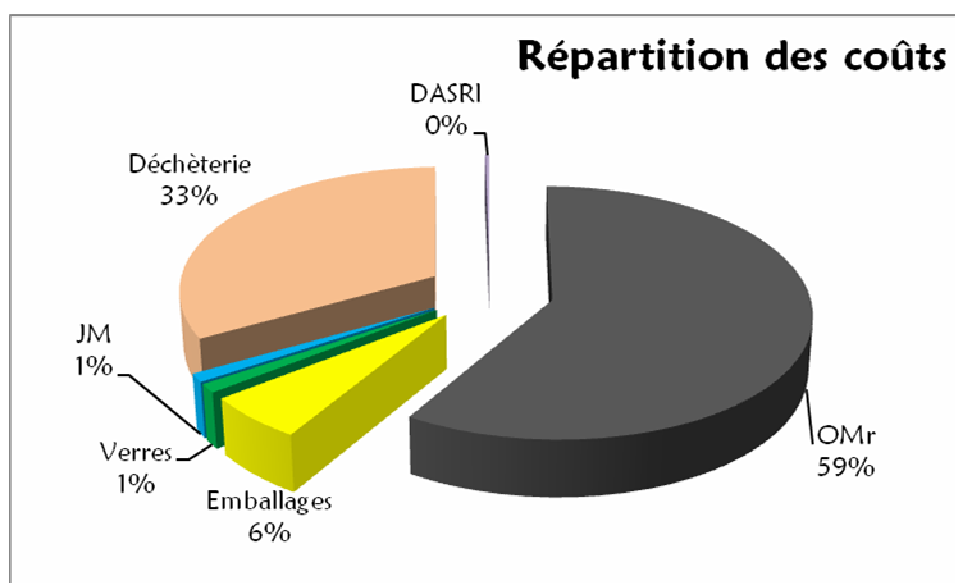
Déchèterie	
	Coût Habitant
Collecte	8,93
Traitement Déchets Non Dangereux	14,09
Recettes	-2,44
Traitement Déchets Dangereux	2,69
Prévention/com	0,10
Total	23,37

Verres en mélange	
	Coût Habitant
Précollecte*	0,40
Collecte PAV	1,09
transfert PAV	0,59
Traitement	0,00
Recettes	-1,27
Prévention/com	0,01
Total	0,81

Papiers, journaux magazines	
	Coût Habitant
Précollecte*	0,19
Collecte PAV	0,71
transfert PAV	0,00
Traitement	1,60
Recettes	-1,74
Prévention/com	0,01
Total	0,77

DASRI	
Total	0,23

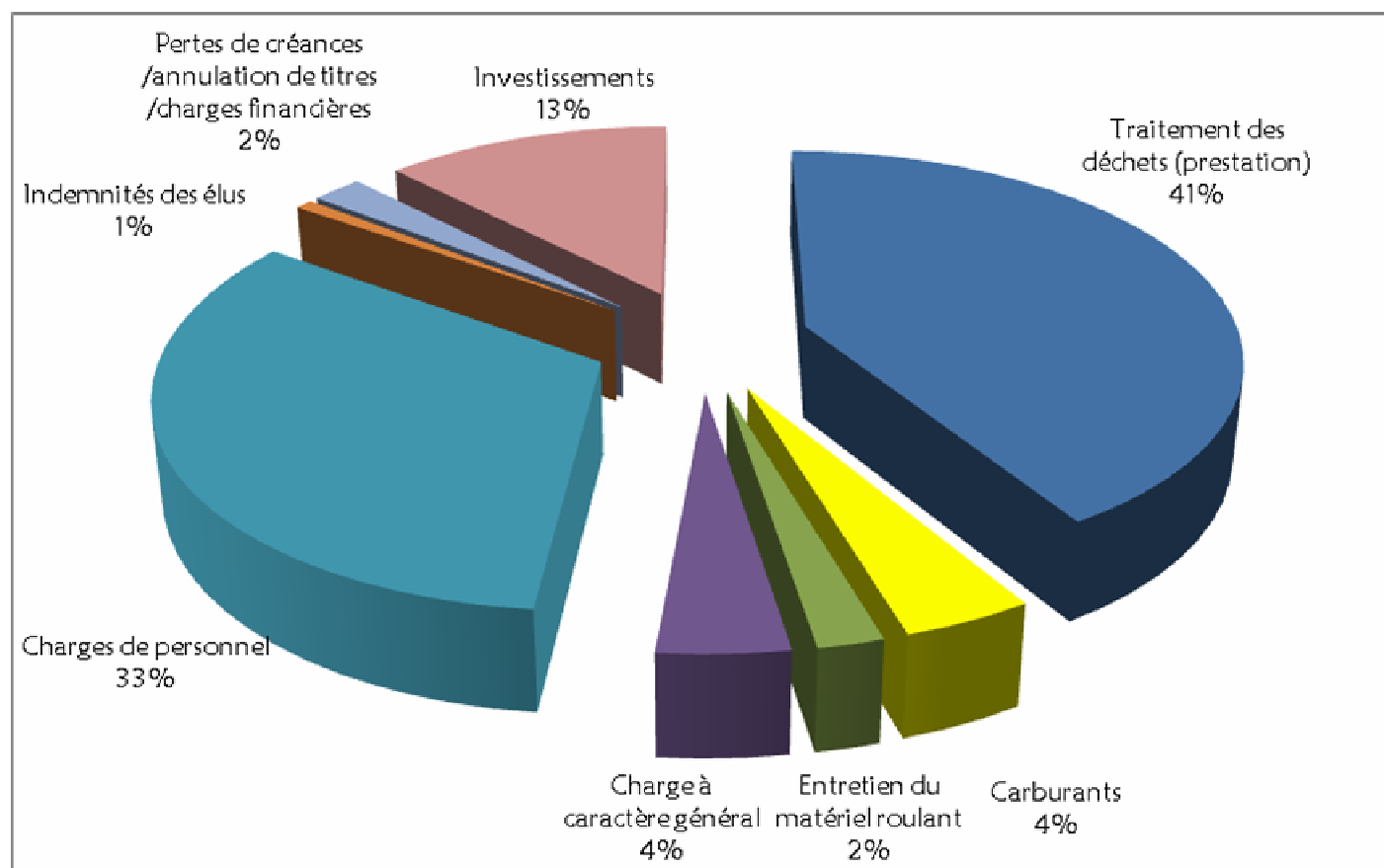
Coût total par habitant	71,05
--------------------------------	--------------



* Précollecte : Amortissement des bacs constituant les points d'apport volontaire et coût des sacs jaunes.

COMMENT EST EMPLOYE VOTRE ARGENT :

Traitement des déchets (prestation)	41.24%
Carburants	4.10%
Entretien du matériel roulant	2.07%
Charge à caractère général	4.12%
Charges de personnel	33.10%
Indemnités des élus	0.75%
Pertes de créances /annulation de titres /charges financières	2.19%
Investissements	12.43%



**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif (Exercice 2008)

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

- 1) Caractérisation technique du service :
 - 1.1) Organisation administrative du service
 - 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)
 - 1.3) Mode de gestion du service
 - 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)
 - 1.5) Activité du service
 - 1.5.1) Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :
 - 1.5.2) Diagnostic 2010 :
 - 1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)
- 2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :
 - 2.1) Fixation des tarifs en vigueur
 - 2.2) Recettes d'exploitation
- 3) Indicateurs de performance :
- 4) Financement des investissements :
 - 4.1) Etat de la dette
 - 4.2) le Budget :

**Indicateurs applicables en assainissement non collectif
à fournir dans le cadre du SISPEA**

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service :

1.1) Organisation administrative du service

La collectivité territoriale regroupe les 45 communes suivantes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thèle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jouvençon, Loisy, Louhans-

Chateaufrenaud, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratte, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Ces 45 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SPANC.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 23 000 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 11 000 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est à la fois en prestation de service et en régie pour le contrôle diagnostic de l'existant.

Le prestataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 01 janvier 2007.

La durée du contrat est de 1 an renouvelable 3 fois. Il a pris fin le 31 Décembre 2010.

Le service est géré en régie pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées. Le nombre d'agents en régie directe est de 3, représentant 2.7 équivalents temps plein.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC a deux obligations réglementaires :

L'étude Diagnostic des maisons existantes ou « contrôle de l'existant ». Pour cela un marché européen a été lancé pour le diagnostic des 11 000 installations du secteur, sur une durée de 4 ans.

Le contrôle des habitations neuves ou réhabilitées qui se décompose en deux parties, un premier contrôle appelé « contrôle de conception et d'implantation » et l'autre, le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution ». Cette procédure a lieu en parallèle de la demande de permis auprès de la mairie et permet ainsi de travailler en amont avec les futurs propriétaires.

Le « contrôle de conception et d'implantation » consiste en la vérification de la bonne conception des ouvrages. Cette visite permettra de vérifier notamment le respect du dimensionnement des ouvrages, des zones d'implantation, des niveaux, des règles imposées par la réglementation technique. Un avis technique est remis à l'utilisateur et au maire pour l'informer de la conformité ou non de l'installation vis-à-vis des règles techniques en vigueur.

Le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution » permet de vérifier la conformité des travaux avant remblaiement.

1.5) Activité du service

1.5.1) Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2010	Cumul 2006-2010
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	92	1093
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	108	
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	77	999
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	88	
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	536	9077
Entretien des installations (vidanges et autres)		367	525
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m ³ traités)		590.6 m ³	814.6 m ³
Travaux de réalisation		/	/
Travaux de réhabilitation		/	/

1.5.2) Diagnostic 2010 et sur l'ensemble du marché:

- ▶ Nombre de visites réalisées par l'entreprise SAUR: 8676 sur l'ensemble du marché
 - ▶ 3519 en 2007
 - ▶ 2995 en 2008
 - ▶ 1943 en 2009
 - ▶ 221 en 2010

Nombre de diagnostic évalués sur l'ensemble du territoire : 10 140

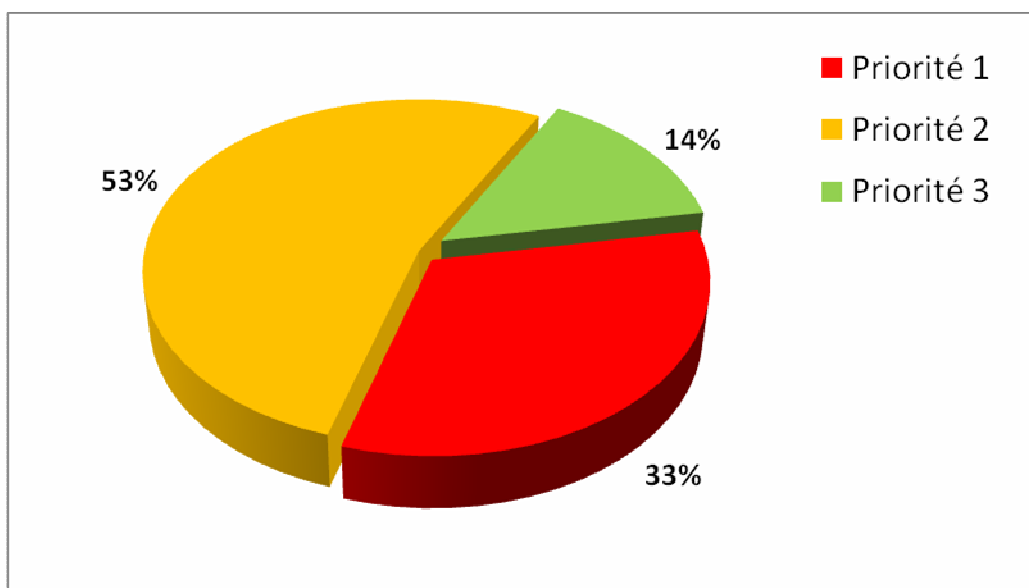
Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Non fait (à faire en régie)	
				dont refus
2823	4622	1231	1464	187
8676 (86%)			(14%)	

Priorité 1 : 33% (non-conforme et présentant un problème de pollution ou sanitaire) et nécessitant au titre de l'article L 1331-1-1 du CGCT la réalisation de travaux dans un délai de 4 ans.

Priorité 2 : 53 % (non-conforme mais de présentant pas de problème de pollution ou de salubrité)

Priorité 3 : 14 % (conforme)

Bilan des priorités sur l'ensemble des contrôles réalisés par la SAUR :



Les contrôles réalisés en régie sont les relances faites sur les communes pour les personnes n'ayant pas pu être jointes par la SAUR ou ayant refusé le contrôle. Un premier rendu est réalisé dans les communes lors de cette prise en régie. Un certain nombre de commune ont ainsi eu un premier rendu en 2010 : Brienne, Bruailles, Flacey en Bresse, La Frette, Huilly sur Seille, Jouvençon, Loisy, Vincelles.

Le SPANC a réalisé 321 diagnostics en 2010 et 6 contrôles de Bon Fonctionnement à la demande des notaires pour ventes. Ces contrôles correspondent aux 1464 installations non vues par la société SAUR pour les diagnostics et aux contrôles datant de plus de trois ans pour les ventes. En effet, le rapport de contrôle fait partie depuis le 1^{er} janvier des documents obligatoires lors d'une vente et doit être daté de moins de 3 ans.

Bilan des diagnostics réalisés au 31 décembre 2010 :

Communes	Date de la réunion publique	Nombre de diagnostics réalisés en 2010	Cumul des diagnostics réalisés
L'Abergement de Cuisery	2007	22	289
Bantanges	2007	13	241
Beaurepaire en Bresse	2009	3	120
Branges	2007	15	312
Brienne	2008	0	159
Bruailles	2008	0	242
Champagnat	2009	0	51
La Chapelle Naude	2007	14	138
La Chapelle Thèle	2008	0	252
Condal	2009	0	149
Cuiseaux	2009	0	86
Cuisery	2007	8	69
Dommartin Les Cuiseaux	2008	1	192
Le Fay	2007	28	280
Flacey en Bresse	2007	1	145
La Frette	2008	0	113
Frontenaud	2008	0	194
La Genête	2008	1	125
Huilly sur Seille	2008	0	148
Joudes	2009	0	43
Jouvençon	2007	0	194
Loisy	2007	0	238
Louhans	2009	22	210
Menetreuil	2008	1	167
Le Miroir	2009	1	164
Montagny Près Louhans	2009	1	187
Montcony	2008	0	121
Montpont en Bresse	2008	1	345
Montret	2008	0	143
Ormes	2007	28	250
Rancy	2008	0	110
Ratte	2009	8	173
Sagy	2007	5	496
Saillenard	2007	4	230
Saint André en Bresse	2009	1	27
Sainte Croix	2007	35	230
Saint Martin du Mont	2009	9	45
Saint Usage	2007	59	457
Saint Vincent en Bresse	2009	4	138
Savigny en Revermont	2007	6	265
Savigny sur Seille	/	171	174
Simandre	2007	51	415
Sornay	2007	23	496
Varennes Saint Sauveur	2009	0	288
Vincelles	2008	0	167
TOTAL		536	9077

En 2010, 536 diagnostics de l'existant ont eu lieu, dont 321 par le SPANC.

Un bilan sur l'ensemble de la période nous permet de répartir les installations contrôlées de la manière suivante (9077 contrôles):

Priorité 1 : 33% (non-conforme et présentant un problème de pollution ou sanitaire) et nécessitant au titre de l'article L 1331-1-1 du CGCT la réalisation de travaux dans un délai de 4 ans.

Priorité 2 : 53 % (non-conforme mais ne présentant pas de problème de pollution ou de salubrité)

Priorité 3 : 14 % (conforme)

Les refus de visite sur l'ensemble de la période correspondent à 1.84 % des installations.

Environ 3 % des installations contrôlées ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement et rejettent directement les eaux usées au fossé.

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	90

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : information non connue pour une grande partie des communes.

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)	TTC
04/10/2006	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	120 €
04/10/2006	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	70 €
13/12/2006 Et du 17/02/2011	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	76 €
02/07/2009	Entretien (vidange et autre)	(voir tableau)
/	Travaux des installations et réhabilitations	/
/	Traitement des matières de vidange	/

Le tarif de 44 € est appliqué pour une réhabilitation suite au diagnostic, correspondant à 120 € - 76 € afin d'encourager les usagers à réaliser les travaux.

Le service est assujéti à la TVA à 5,5% et 19.6 %.

Les tarifs de vidange pour l'année 2010 sont reportés dans le tableau ci-après :

	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
Vidange d'une installation de 0 à 2 000 litres inclus	94.00	153.08	106.56	173.54
Vidange d'une installation de + 2000 à 5 000 litres inclus	106.66	174.18	120.92	197.46
M ³ supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres.	15.83	15.83	17.94	17.94
Vidange d'un bac à graisse (tout volume) compris dans le cadre d'une vidange	15.83	26.38	17.94	29.90
Dégagement d'un regard de visite non accessible	79.13	79.13	89.70	89.70
Déplacement sans intervention	47.48	84.40	53.82	95.68

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes

	2010
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	18 615.82 € HT
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	10 881.40 € HT
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	39 694.04 € HT
Régularisation contrôle : refus de visite (montant de 152 €)	2 017.12 € HT
Entretien (vidange et autre)	38 048.28 € HT
Travaux des installations et réhabilitations	/
Traitement des matières de vidange	/
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	109 256.66 € HT

3) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

	2010
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	6984
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	9823
Taux de conformité [%]	71 %

La Grille d'évaluation pour définir la non-conformité a été définie à partir de la grille de l'Agence de l'Eau RMC et de notre expérience de terrain.

4) Financement des investissements :

4.1) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2010 ne fait apparaître aucun emprunt en cours.

4.2) le Budget :

Le compte administratif 2010 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 169 257,49€ HT pour un montant de recettes de 384 790,17 € HT (dont 208 756,66 € de résultat reporté) soit un résultat annuel d'exploitation positif de 6 776,02 €.

Le montant global des dépenses d'investissement (hors reste à réaliser) en 2010 s'élève à 68 753,18 € HT pour un montant de recettes (hors reste à réaliser) de 43 453,06 € HT.

CONCLUSION

Un usager du SIVOM du Louhannais a produit 514,54 Kg de déchets en 2010, quand il en avait produit 519,20 Kg en 2009.

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées, ont légèrement diminués, ainsi que celles de verres de couleur et de verres blancs. En revanche, les quantités d'emballages recyclables ont augmentés de 5,35%, celles des papiers journaux magazines et les apports en déchèteries un peu moins.

La diminution de la quantité globale par habitant, accompagnée d'une augmentation de la collecte des emballages recyclables, est plutôt un signe encourageant qui va dans le sens voulu par la prévention et qu'il faudra s'attacher à amplifier sur les années à venir.

Le SIVOM a par ailleurs continué à renouveler son parc de matériel pour le maintenir opérationnel ainsi que son effort de rénovation des déchèteries. En effet, après celle de Louhans en 2008, celle de Cuisery en 2009, s'est au tour de la déchèterie de Cuiseaux d'être rénovée en 2010.

En décembre 2009, le SIVOM s'était lancé dans un programme de prévention et de réduction des déchets. L'année 2010 a permis d'établir un diagnostic du territoire afin de définir les actions à mettre en place afin d'atteindre nos objectifs : -7% d'ordures ménagères en 5 ans. Sachant que les ordures ménagères comptent les ordures ménagères résiduelles (poubelles de tous les jours), les emballages recyclables, les papiers-journaux-magazines et les verres de couleur ou blancs.

Le diagnostic de l'existant, par la SAUR s'est achevé le 31 Décembre 2010. Le SPANC reprend les contrôles non réalisés pour refus ou autre motif. Le SPANC a effectué 200 contrôles conception (1^{ère} visite), 165 contrôles réalisation (2^{ème} visite), et 321 Diagnostics.

367 vidanges ont été faites en 2010 pour un volume vidangé équivalent à 590.6 m³.

La prochaine étape, dès l'achèvement des diagnostics, consistera en la définition de la périodicité de visite et de la mise en place de l'équipe qui sera affecté à cette tâche.